



COMMUNE DE COULOMMIERS-LA-TOUR

PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11/12/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le onze décembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Alain SOUVRAIN, Maire

Date de convocation : 05/12/2024

PRESENTS : MM(es) Alain SOUVRAIN, Anne CHESNESEC, Michel DUFOUR, Laurent LAROCHE, Myriam LELONG, Baptiste MALLANGEAU, Anne PRIGENT, Jean-Pierre REBOURS, Virginie RENOU et Evelyne SERREAU ;

ABSENT(ES) EXCUSE(ES) : Raphaël GUILLOT

PROCURATION(S) : Raphaël GUILLOT à Evelyne SERREAU

Mme Anne CHESNESEC a été nommée secrétaire.

Effectif légal du conseil municipal : 15 Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 10

Ordre du jour de la séance :

1. Travaux d'enfouissement des réseaux poste LA TOUCHE – demande de DETR/DSIL
2. Dénomination rue de Coulommiers-la-Tour quartier de Bois-la-Barbe
3. CA Territoire Vendômoise - Avenant aux conventions de prestation de service eau et assainissement
4. Finances – décision modificative (point sans objet)
5. Aménagements paysagers route de Moulineuf
6. Aliénation chemin rural – modalités de l'enquête publique pour information
7. Questions diverses

Délibérations adoptées :

Délibération D11122024-1-bis **Approbation du programme et demande de financement pour la réalisation des travaux d'enfouissement des réseaux - Sécurisation sur poste LA TOUCHE**

(tranche du n°5 rue du Tertre de la Rabièrè jusqu'à LA ROCHE)

Dans le cadre de sa politique de mise aux normes et sécurisation des équipements publics, la Commune de Coulommiers-la-Tour ambitionne la réalisation d'une nouvelle tranche de travaux d'enfouissement des réseaux électrique, d'éclairage public et de télécommunication. La maîtrise des travaux est transférée temporairement au SIDELC.

Ce projet concerne le poste électrique LA TOUCHE et l'emprise des travaux concerne donc la rue du Tertre de la Rabièrè depuis le n°5 jusqu'au lieu-dit La Roche.

Il a vocation d'une part à mettre fin aux coupures d'électricité fréquentes et à l'instabilité de la ligne du fait de la vétusté des installations et d'autre part, dans le cadre d'un volet environnemental et plus particulièrement l'adaptation au changement climatique et à la prévention des risques naturels, à limiter l'impact des aléas climatiques sur l'approvisionnement électrique et téléphonique.

Cette 1^{ère} tranche de travaux sera suivie d'une 2^{ème} en 2026, laquelle concernera la rue du Tertre de la Rabièrè depuis le n°5 dans l'autre sens vers l'avenue de la Tour (poste électrique LA TOUR).

Ce découpage sur deux exercices comptables successifs s'inscrit dans une gestion raisonnée des dépenses communales et vise à éviter le recours à l'emprunt.

Son coût prévisionnel est estimé à 90 185 euros HT.

Dans ce cadre, la commune souhaite solliciter des partenaires financeurs susceptibles de participer au financement de ce projet et notamment l'Etat dans le cadre de la campagne DETR/DSIL 2025.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Considérant que cette opération est susceptible d'être éligible aux dispositifs d'accompagnement financier de l'Etat et notamment la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) et la DSIL (dotation de soutien à l'investissement local), du Conseil départemental de Loir-et-Cher et de toute autre entité.

M. le Maire propose d'approuver le programme de travaux tel que détaillé ci-dessus et de solliciter auprès des financeurs l'obtention de toutes les subventions auxquelles ledit programme est éligible.



COMMUNE DE COULOMMIERS-LA-TOUR

Mme Myriam LELONG habitante du Lieu-dit La Roche décide de ne pas prendre part au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages (8 voix pour - 2 abstentions) décide :

- de solliciter les subventions au taux le plus élevé, dans la limite de 80 % de subventions publiques, pour cette opération estimée à 91 538 euros HT ;
- de solliciter plus particulièrement auprès de l'Etat une subvention au titre de la DETR/DSIL 2025 au taux de 30% soit 27 461 euros HT ;
- d'autoriser le Maire à signer tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Délibération D11122024-2 Dénomination rue de Coulommiers-la-Tour quartier de Bois la Barbe

M. le Maire informe les élus que la commune de Vendôme, dans le cadre de la mise à jour et publication de sa Base adresse locale, a recensé des erreurs orthographiques ou d'appellation de certaines voies communale.

La rue de Coulommiers (extrait cadastral en pièce annexée) qui s'étend sur la commune de Coulommiers-la-Tour et la commune de Vendôme figure sur la liste des anomalies identifiées : d'après une source historique, l'appellation correcte serait « rue de Coulommiers-la-Tour », contrairement à ce qui figure sur le cadastre et les cartes IGN.

Par délibération en date du 14 novembre 2024, les élus de Vendôme ont entériné la nouvelle appellation « rue de Coulommiers-la-Tour ».

Il appartient désormais aux élus de Coulommiers-la-Tour de délibérer sur le sujet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'entériner à son tour la nouvelle appellation qui a toute sa légitimité ;
- D'autoriser le Maire à signer tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Délibération D11122024-3 Avenant à la convention de prestation de service « cycle de l'eau » – revalorisation du tarif horaire

M. le Maire rappelle aux élus l'existence de conventions de mutualisation ascendante des communes membres vers la CA Territoires Vendômois.

Notamment depuis 2020 entre plusieurs communes dont Coulommiers-la-Tour et la CA Territoires Vendômois, une convention a été mise en place dans le cadre des services eau et assainissement. Cette convention a été adoptée avec dans ses conditions financières la détermination du remboursement des charges relatives aux ressources humaines engagées par les communes selon un taux horaire chargé forfaitaire.

Faisant suite aux demandes de plusieurs communes signataires de ces conventions, les élus communautaires ont décidé de revaloriser de 10% ces taux horaires restés inchangés depuis 2017 soit, pour les interventions techniques sur les équipements communautaires – prestation qui concerne notre convention -, une évolution du tarif de 26.06 €/h à 28,67 €/h.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'approuver les termes de l'avenant relatif au tarif applicable pour les interventions techniques sur les équipements communautaires et ce, à compter du 1^{er} janvier 2024 ;
- d'autoriser M. le Maire à signer tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Délibération D11122024-4 Aménagements paysagers route de Moulineuf

M. le Maire rappelle aux élus les travaux d'aménagement de voirie réalisés route de Moulineuf avec la création d'une liaison piétonne paysagée.

Suite aux travaux d'infrastructure, il convient désormais de réaliser les aménagements paysagers et l'achat des végétaux.

Il présente les devis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- De retenir le devis des Ets NEIZ à Vendôme pour l'achat de 72 végétaux (arbustes et vivaces) pour un montant global de 1 123.60 € HT.
- d'autoriser M. le Maire à signer tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.



COMMUNE DE COULOMMIERS-LA-TOUR

Questions diverses :

- aliénation du chemin rural dit de Bois-la-Barbe à Coulommiers-la-Tour – modalités de l'enquête publique : M. le Maire a choisi comme commissaire enquêteur M. Rousseau Jean-Jacques. L'enquête publique aura lieu du 25/02/2025 au 12/03/2025. M. le Maire fait lecture du projet de dossier d'enquête, lequel figurera prochainement sur le site internet de la commune. Un avis d'enquête sera publié dans 2 journaux locaux, la Nouvelle république et Renaissance.
- Voirie : tour des chemins à prévoir avec M. Cormier notre prestataire, signaler au propriétaire concerné un arbre tombé en travers d'un chemin non loin de Malignas.
- Chantier citoyen : le service Direction Enfance Jeunesse de la CA Territoires Vendômois sera sollicité pour 2 chantiers à programmer pour l'été – entretien porte et intérieur de l'église – entretien grille et intérieur du cimetière
- La Ruche : l'évacuation du matériel appartenant au centre de loisirs et la remise des clés sont prévues le 03/01/2025 à 9h, date et horaire à la demande de Mme Pujol.
- Bâtiments communaux : changement de la fenêtre de la cuisine de la cantine programmé le 18/12 par Ets Mon vitrier Serrurier – travaux de consolidation du bâtiment mairie réalisés par les Ets Taillard.
- Logement dit de la mairie : pour la mise en location, les diagnostics requis ont été réalisés par les Ets ROUSSINEAU – le logement est classé en classe énergie D.
- Equipements : présentation d'une machine pour le nettoyage des trottoirs par les Ets Lecoq (coût 2517 € HT) ; se renseigner des tarifs pris par la CA Territoires Vendômois pour cette prestation.
- Aménagements paysagers route de Moulineuf : remerciements à Mme Prigent pour l'organisation.
- Festivités : retour positif des familles ayant assisté à l'Arbre de Noël – remerciements du directeur de l'école publique pour l'installation du sapin et pour le nouveau portail.
- Commission travaux : préparer éventuelle intervention de déneigement – remplacement robinetterie à la salle des fêtes – préparation support pour le rosier Pierre de Ronsard devant la mairie
- Divers : réfléchir facturation électricité salle des fêtes – voir guirlandes lumineuses reconditionnées chez Pyro Fête – mettre en place des « tickets cafés » à faire valoir chez Popom pour les exposants « vieilles voitures » à compter d'avril 2025.

Procès-verbal de la séance du 11/12/2024 arrêté le 13/01/2025

**Le Maire,
SOUVRAIN Alain**

**Le secrétaire de séance,
CHESNESEC Anne**